

MARIUS (*se jetant dans les bras de Martin*)

Oh! comme je vous aime!

MARTIN (*les serrant sur son cœur*)

Qui m'eût dit qu'à ce point je m'ignorais moi-même?

(*A Marius, le faisant asseoir.*)

Mais reste.

MADELEINE

On est allé chercher un médecin.

MARIUS

Oh! quand le cœur est fort, le corps est bientôt [sain!

Tant de joie est pour moi comme un merveilleux baume,

Et de ma guérison un assuré symptôme.

SCÈNE XIV

MARTIN, MADELEINE, MARIUS, BOISSIER

BOISSIER (*entrant précipitamment*)

Eh quoi! mon fils blessé?... Marius?

(*Il court à lui, puis se retourne avec menace.*)

Ah! Martin!

MARIUS

Laissez, et prenez part à mon bonheur certain, Car je renonce aux champs et suis de sa famille.

BOISSIER (*à Martin*)

Ah! tu consens enfin?

MADELEINE (*à Boissier*)

Bénissez votre fille.

BOISSIER

Ma fille? ah! dans mes bras! Mais toi, ton pied [meurtri,

Mon fils?

MARIUS

Je ne sens rien et suis, je crois, guéri.

BOISSIER

Eh! bien, Martin?

MARTIN (*lui tendant la main*)

Boissier, mon vieil ami, pardonne A mon erreur, et prends la main que je te donne. Et vous aussi, que j'ai tant aimés, ô mes champs! Pardonnez: je vous ai prêté mes enfants!

R. LIQUIER.

Directeur de l'École normale d'Avignon.

POUR LES MAITRES

Le rôle et les principes des œuvres d'éducation sociale

Il nous est impossible de publier tous les vœux émis par le Congrès des Œuvres post-scolaires qui s'est tenu au mois de juillet à Montpellier. Nous nous bornons à reproduire les suivants, qui ont été adoptés comme conclusions à un rapport de M. Belliol et qui, dans l'esprit des congressistes qui les votèrent, sont destinés à servir de charte à toute œuvre d'éducation sociale :

PREMIÈRE CONCLUSION. — A l'avenir, les œuvres post-scolaires prendront le nom d'œuvres d'éducation sociale.

DEUXIÈME CONCLUSION. — Les œuvres d'éducation sociale se proposent le développement physique, intellectuel et moral des adolescents et des adultes. Elles tendent à la constitution d'individus de plus en plus forts au profit d'une société de plus en plus solidaire.

TROISIÈME CONCLUSION. — Les principes qui animent les œuvres d'éducation sociale sont ceux de l'immortelle « Déclaration des droits de l'Homme

et du Citoyen », auxquels s'ajoutent quelques nouveaux principes consacrés définitivement par le progrès de la sociologie.

L'œuvre d'éducation sociale doit être « rationnelle, laïque, démocratique et républicaine »; elle s'appliquera à détruire les superstitions du passé ou les fléaux contemporains, tels que la tyrannie et l'intolérance, les privilèges et l'égoïsme personnel, les guerres et l'égoïsme national, le confessionnalisme et le chauvinisme, la mendicité et le paupérisme, l'alcoolisme et autres causes d'affaiblissement physique de la race, enfin l'abaissement moral du caractère, etc., se donnant pour mission, au contraire, de soutenir toutes applications de la fraternelle solidarité: science et raison, liberté et justice, mutualité et assistance réciproque, prévoyance et assurance, arbitrage et large tolérance.

Selon la belle pensée d'Evelin, elles doivent apprendre à distinguer l'honneur vrai de l'honneur faux, la solidarité bien entendue de l'esprit de corps, le patriotisme généreux d'un fanatisme qui le rendrait haïssable, le courage raisonné et héroïque de la force qui s'exalte et de la violence qui se déshonore.

QUATRIÈME CONCLUSION. — Les œuvres d'éducation sociale, adéquates au but qu'elles poursuivent et au milieu où elles exercent leur bienfaisante action, autonomes toujours, mais, toutes les fois qu'il sera possible, fédérées avec les autres sociétés d'une même ville, d'une même région, doivent naître et se

développer du concours de l'initiative privée et de celui des Maîtres des trois ordres d'enseignement, surtout des instituteurs qui sont les éducateurs immédiats du peuple.

CINQUIÈME CONCLUSION. — L'Etat, tuteur de l'école, doit se borner, dans l'œuvre qui la continue, à protéger, encourager et défendre.

SIXIÈME CONCLUSION. — Aucune règle uniforme ne doit être imposée aux Sociétés et aux groupements. Toutes doivent vivre du souffle qui les a créées. Cependant des Congrès périodiques doivent mettre en contact les idées qui inspirent le mouvement du lendemain de l'école. De la communion générale, mais d'elle seule, doit sortir une direction indispensable pour éviter les efforts divergents.

SEPTIÈME CONCLUSION. — Les œuvres d'éducation sociale doivent stimuler le zèle de leurs membres par des fêtes, telles que soirées récréatives, concours, excursions; l'éducation esthétique doit être l'objet de leurs préoccupations, car c'est par elle qu'on peut atteindre l'âme populaire.

HUITIÈME CONCLUSION. — Les Sociétés d'éducation sociale doivent tendre à se procurer des locaux spéciaux, vastes et bien aérés. Chaque localité devrait se bâtir sa Maison du Peuple. Les pouvoirs publics doivent considérer comme un devoir impérieux de subventionner les œuvres complémentaires de l'école, dont le but est le relèvement intellectuel et moral du pays.

NEUVIÈME CONCLUSION. — Toute Société doit s'efforcer d'obtenir la personnalité civile, les petites A peuvent se la procurer en devenant Cavé de l'adolescence; quant aux Associations d'éducation sociale en général, elles peuvent, en attendant que cette personnalité leur soit accordée par la voie ordinaire, demander des ressources à des syndicats ou des coopératives établis dans un but philanthropique, avec une intention déclarée d'éducation sociale; mais toujours l'œuvre coopérative devra être entreprise avec la plus grande prudence.

Fait de dévouement, d'abnégation, de pur altruisme, le mouvement d'éducation sociale doit continuer la belle tradition française et prendre en main le beau flambeau du désintéressement que la France leva si souvent au-dessus des nations.

II^e Congrès des Amicales d'instituteurs et d'institutrices à Bordeaux

C'est devant un auditoire de plus de mille instituteurs et institutrices de France et des colonies que M. Bazenant a déclaré ouvert le II^e Congrès, le 7 août, à Bordeaux.

Le Bureau définitif est d'abord constitué.

Sont élus : président, M. Bazenant, de Bordeaux; vice-présidentes : M^{mes} Soulié, de Bordeaux, et Fournier, d'Oran; vice-présidents : MM. Gouffé, de Paris, et Lechantré de Saint-Quentin; rapporteur général, M. Léo Lafon, de Bordeaux; secrétaires : MM. Cottet de Paris; Dourthe, des Landes; Antoine, d'Oran; Carrère, d'Agen; Gras, de Tarbes; Fleuret, de Seine-et-Marne.

Après la constitution du Bureau, le président adresse un salut respectueux à la mémoire de M. Deum, promoteur des Congrès d'instituteurs. Il remercie le Ministre qui a autorisé le Congrès et les Conseils qui ont voté des subventions.

« Vous n'êtes pas, ajoute M. Bazenant, de ceux qui se laissent bercer d'illusions, de ceux qui se laissent leurrer par des chimères, attirer par toutes les nouveautés, sans se demander si elles constituent des progrès véritables. Vous aborderez les questions à l'ordre du jour avec la plus large liberté d'esprit, la plus grande indépendance de caractère. Mais vous vous souviendrez que toutes les nations, et plus particulièrement la France, sont enchaînées par le tourbillon démocratique; que c'est à vous qu'il appartient de faciliter l'évolution vers l'avenir. Ce sera précisément l'honneur de notre corporation d'avoir envisagé dans son ensemble la situation de l'enseignement public. C'est le Tiers-Etat de cet enseignement, c'est le corps des instituteurs et des institutrices qui saura frayer les voies au progrès démocratique. »

Le Congrès adresse ensuite à M. le Président de la République l'expression de ses sentiments les plus respectueux et au Gouvernement de la défense républicaine l'assurance de son entier dévouement.

Dès la première séance, la discussion s'ouvre. L'essai des séances plénières exclusives pour discuter n'ayant pas réussi, le Congrès rétablit vite les séances de Commission qui, seules, permettent un travail sérieux et un vote rapide en assemblée plénière. L'assemblée est souvent calme, parfois pourtant houleuse. Le président a eu la fâcheuse intention de n'accorder la parole qu'à ceux qui « veulent parler contre les propositions »; plusieurs colloques ont lieu; mais tout finit bien. Le président a une tâche difficile et, somme toute, il s'en acquitte fort bien.

Les orateurs qui ont pu parvenir à se faire accorder la parole ont été éloquentes : ils connaissent à merveille leur sujet.

Il ne faut pas songer à reproduire tous les votes émis. Voici quelques-uns des plus importants :

Les retraites. — Droit absolu à une pension de retraite entière ou proportionnelle.

Droit absolu à une pension de retraite après 25 ans de services, soumises à retenue sans condition d'âge.

Retraite d'office à 55 ans d'âge après 25 ans de service.